



FSU

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

SNEP FSU

38 Bld Van Gogh

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél Fax : 03.20.67.06.80

Email : lille@snepfsu-lille.net

Site Internet : www.snepfsu-lille.net

A

Villeneuve d'Ascq, le 23 mai 2008

**Madame, Messieurs les Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux d'EPS**

OBJET : CONSULTATION SUR LE PROJET DE PROGRAMME EPS « COLLEGE »

Vous trouverez ci-dessous la contribution du SNEP LILLE :

THEMES D'ECHANGE	AVIS – COMMENTAIRES	SUGGESTIONS - PROPOSITIONS
<p>PREAMBULE (forme de pratique, socle, gestion des enseignements)</p>	<p>Meilleure définition de l'EPS et sa contribution à la formation de l'élève mais l'EPS est fortement instrumentalisée au niveau de sa contribution au socle et à l'histoire des arts. Où en est-on à propos du projet de définition de la 8ème compétence ? La notion de l'identité collective de la classe est absente dans le texte : on évoque avant tout, l'élève dans son individualité. Or nous savons que la construction de l'élève se joue dans le rapport au savoir et ses apprentissages au sein d'un collectif mixte. Un enjeu à un moment où le parlement vient de voter dans le cadre d'une loi dite « de lutte contre les discriminations » un article qui est de fait porteur de dispositions discriminatoires permettant l'organisation d'enseignements séparant filles et garçons. Cette séparation est un non-sens éducatif. C'est par la coprésence des deux sexes que les jeunes font l'expérience de l'altérité pour apprendre ensemble, se respecter et faire l'expérience de l'égalité.</p>	<ul style="list-style-type: none">- ligne 5 : rajouter « l'enseignement des » avant « la pratique »- insérer après le paragraphe « le cours d'EPS... »: « Des activités de soutien ou d'approfondissement doivent être organisées pour les élèves présentant des lacunes afin d'atteindre les niveaux de compétences requis »- dans le paragraphe concernant l'AS, remplacer « ou » par « et » :- supprimer le paragraphe sur l'accompagnement éducatif- le paragraphe « lien avec le programme de l'histoire des arts » apparait sans continuité avec l'ensemble du chapitre : il serait préférable de le mettre dans les thèmes de convergence.

LE CADRE D'ECRITURE (finalité, objectifs, types de compétences)

Objectifs :

- même s'il est précisé « sans ordre de priorité », pourquoi un ordre des objectifs différents du texte de 1996 et du projet de programme LP ? Instrumentalisation de l'EPS à la santé : la santé est une conséquence des apprentissages et non l'inverse.

Compétences :

- Les 2 ensembles de compétences ne sont pas fondées : les compétences sont liées à un ensemble de problèmes ou à des activités et donc intègrent nécessairement les dimensions méthodologiques et sociales.

- on juxtapose les « compétences propres » dans lesquelles on place les APSA : double classification inutile : en relais, on conduit aussi collectivement un affrontement alors que l'on fait exclusivement correspondre l'APSA à : réaliser une performance.

- Pourquoi définir un temps de pratique minimal et le lier aux niveaux d'exigence ? : ce qui doit primer, c'est d'atteindre le niveau 2 quel que soit le temps de pratique effective.

Quid du niveau 3 du texte de 1996 ?

- Manque de cohérence entre la définition de la compétence attendue (connaissance, capacité et attitude) et les compétences par APSA dont certaines se réduisent à des situations.

La définition de compétences attendues par APSA est un pas positif mais ces compétences sont très hétérogènes : de situations très précises (ex : course de durée) à des formulations générales (ex : canoë) où le contexte n'est pas décrit.

Problème de choix de compétences en :

- haies : problème de cohérence entre le niveau 1 où la situation est ouverte et niveau 2 où tout est fixé (nombre de haies, appuis)

- relais vitesse : différence en compétence niveau 1 et niveau 2 ?

- gymnastique : cohérence avec le primaire, lycée, LP ; notion d'éléments « simples ??? »,

- arts du cirque : éléments « simples » ???

- escalade : on reste en moulinette et le grimper en tête ?

- natation longue : pas d'exigence de nage crawl

- volley ball : niveau 1 : choix conserver et/ou renvoyer absent de la compétence

- en badminton niveau 1 rajouter « ou en direction » ; niveau 2 : « variés » rajouter en direction et en vitesse

Le chapitre « le savoir nager » : comment s'articulent les niveaux 1 et 2 avec les compétences attendues en natation de vitesse et natation longue ? Sont-ils des pré requis ?

Objectifs :

- mettre l'ordre des objectifs suivant :

1. ressources
2. patrimoine
3. santé

Dans l'objectif « santé », manque la notion de développement du capital santé : on se centre principalement sur une préservation.

Compétences :

- compétence propre à l'EPS n°2 : c'est un moyen et non un objectif

- compétence propre à l'EPS n°3 : repréciser les notions artistique, esthétique ou acrobatique : cohérence, différence ???, acrobatique nouveau terme qui n'apparaît ni en primaire, ni en LP, ni au lycée.

- rajouter un paragraphe sur les « compétences attendues » dans le chapitre « les compétences à acquérir en EPS au collège » et expliquer le lien avec les 2 autres ensembles de compétences. Le chapitre les compétences attendues devrait être premier puisque c'est le cœur de ce que l'EPS doit enseigner.

- dans le chapitre « les compétences attendues... » :

la définition des Connaissances, capacités et attitudes est très « concentrée » : un développement et des précisions semblent nécessaires (comme dans le projet de programme EPS LP)

rajouter à la fin un paragraphe concernant l'activité spécifique à l'établissement.

- il aurait été intéressant de connaître les paramètres qui ont présidés le choix de telle APSA ou telle autre : seul la notion de « plus fréquemment programmées » est citée ; alors pourquoi demi-fond au lieu de course de durée ou longue, pourquoi la disparition de la GR, et l'intégration de l'aérobic ? pourquoi la gymnastique en un seul bloc et l'athlétisme en 6 spécialités ?

- proposition de liste nationale d'APSA actualisée tous les 4 ans comme pour le référentiel académique.

- harmoniser les compétences attendues par APSA avec la définition d'un contexte pour toutes.

- dans le chapitre « le savoir nager » :

- préciser l'articulation des niveaux 1 et 2 (atteint au plus tard en fin de troisième) et les compétences attendues en natation de vitesse et natation longue.
- notion « de manière responsable » ???
- inadéquation entre la définition du deuxième niveau (en milieu naturel surveillé) et le parcours de capacités : comment et où le mettre en œuvre ?

<p>ORGANISATION DES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT (projet, programme APSA)</p>	<p>Aucun élément sur les exigences et les contraintes de l'enseignement de l'EPS pour l'établissement scolaire (comme dans le projet de programme EPS LP)</p> <p>Projet EPS : Point d'appui, unification de l'EPS</p> <p>Programmation des APSA : - les 8 groupes d'activités ne sont pas définis : il faut se reporter à l'annexe - « seul le niveau 1 est visé »</p> <p>Aucun élément sur la certification et le Diplôme National du Brevet</p>	<p>Rajouter : Les exigences et les contraintes de l'enseignement de l'EPS pour l'établissement scolaire</p> <p>La mise en œuvre des programmes nécessite une offre importante et variée d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette discipline est dépendante pour une part importante des infrastructures sportives situées extra-muros et des conditions d'enseignement qui permettent de tenir compte des genres (féminin / masculin), des âges, des niveaux de sécurité (nageur / non nageur), etc. Elle fait ainsi peser sur la communauté éducative des exigences structurelles (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes de besoin, de niveau) qui doivent être perçues non pas comme un privilège à accorder aux personnels enseignants d'EPS, mais comme une condition indispensable à la mise en œuvre des programmes de la discipline d'enseignement.</p> <p>Programmation des APSA : - rappeler la fonction des 8 groupes d'activités. - proposition de modification de texte : « le niveau 1 doit être visé pour tous les élèves, les élèves du cycle d'adaptation ayant atteint ce niveau, peuvent déjà travailler sur le niveau 2 », il serait plus intéressant de seulement spécifier le niveau à atteindre en fin de scolarité collège. - il aurait été intéressant de définir des indications ou paramètres pour programmer telles APSA ou telles autres selon le cursus et en fonction du niveau de classe.</p>
<p>INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES :</p> <p>Handicap</p> <p>Thème de convergence</p>		<p>Accueil des élèves en situation de handicap : Proposition de définitions d'épreuves adaptées nationales et/ou académiques (dans les documents d'accompagnement)</p> <p>Thème de convergence : Repréciser les 6 thèmes Insérer le paragraphe « lien avec le programme de l'histoire des arts ».</p>

Après lecture des 2 programmes : **AVIS SUR LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES COLLEGE – LYCEE PROFESSIONNEL**

Utilisation de notions différentes aux niveaux des finalités, objectifs et compétences: problème de cohérence et de continuité

Nouveau terme en LP : matrice disciplinaire : pourquoi ?

Nouvelle dénomination APSA et **entretien de soi** : pourquoi ?

Logique linéaire des apprentissages (collège niveau 1 et 2 et LP niveau 3,4 et 5) non pertinente en EPS : il existe des régressions avec le développement des élèves et les élèves en LP arrivent avec des niveaux différents et des APSA vécues différemment : il faut simplement donner le niveau à atteindre en fin de scolarité.

Comme dans les programmes Collège, il doit apparaître un temps minimum de pratique effective pour atteindre les niveaux visés.

Lors du stage syndical SNEP de vendredi 23 mai 2008 rassemblant une vingtaine de collègues représentant 15 collèges de l'académie, nous avons fait une analyse de leurs programmations actuelles et les conséquences engendrées avec les nouvelles modalités de la programmation des APSA précisées dans le projet de programme :

	APSA
Combien d'APSA ne rentrent pas dans le cadre de la liste nationale ?	Course longue - Base Ball - hockey - GR - ultimate - escrime - VTT - aviron - voile - musculation - karaté
Combien d'APSA doivent être reprogrammées au regard des 8 groupes d'activités ?	Lutte - boxe - arts du cirque - APPN - natation
Combien d'APSA feront l'objet de contraintes : <ul style="list-style-type: none"> - installations - matériels - déplacements 	Natation - APPN - Tennis de Table - aviron - escrime - basket - karaté

En espérant que cette contribution reçoive toute votre attention, veuillez agréer, Madame et Messieurs les Inspecteurs Régionaux d'EPS, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marc BOULOGNE,
 Secrétaire Académique du SNEP-FSU